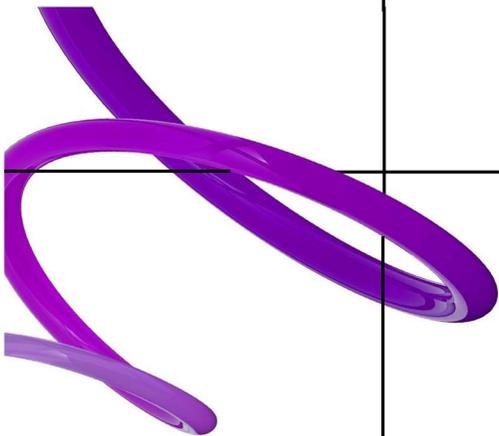


Apollo Tyres Politique de Développement durable Du caoutchouc naturel



Version no 2 dated 20 Février 2023

Table des matières

Registre des révisions	Page n°3
Introduction et champ d'application.....	Page n°4
Éléments de l'approvisionnement durable	Page n°4
Éléments de la politique de développement durable du caoutchouc naturel	Page n°6
Section I : Travail et droits de l'homme	Page n°6
Section II : Santé et sécurité.....	Page n°9
Section III : Éthique et conformité juridique	Page n°10
Section IV : Protection et préservation de l'environnement.....	Page n°11
Section V : Améliorer l'efficacité de la production.....	Page n°12
Section VI : Évaluation de la chaîne d'approvisionnement et traçabilité	Page n°12
Suivi et rapports.....	Page n°13
Annexe (Terminologie et définitions).....	Page n°15
Annexe (Références)	Page n°19

Révision de la politique

Cette politique peut être révisée en fonction des changements apportés aux politiques de la GPSNR et/ou des facteurs externes relatifs aux activités d'achat de caoutchouc naturel de la société.

Version	Édition	Description de la révision
1.0	Septembre 2021	1 ^{ère} édition
2.0	Février 2023	Système révisé de reportage des griefs

Apollo Sustainable Natural Rubber Policy (ASNRP)

Introduction

Le caoutchouc naturel est l'une des principales matières premières utilisées dans la production de pneumatiques. Il est récolté sur les arbres de l'espèce Hevea Brasiliensis. La culture du caoutchouc nécessite des conditions météorologiques et des sols spécifiques et est souvent affectée par les maladies et le changement climatique.

Apollo Tyres Ltd

S'occupe de la fabrication et de la vente de pneus depuis 1972. La politique d'Apollo en matière de caoutchouc naturel durable (appelée " **ASNRP** ") s'applique à Apollo Tyres Limited et à toutes ses filiales, sociétés affiliées, sociétés en joint-venture et associés (collectivement appelées "**Apollo Tyres**"). Apollo Tyres reconnaît que pour garantir un approvisionnement équilibré en caoutchouc naturel, la production doit être menée de manière durable sans nuire à l'environnement et aux personnes.

Champ d'application

Le champ d'application de l'ASNRP est de se conformer, de développer, de publier et de mettre en œuvre les composants et les principes établis par la plateforme mondiale pour un développement durable du caoutchouc naturel (dénommée " GPSNR "). La GPSNR s'engage à promouvoir l'adoption du développement durable du caoutchouc naturel sur le marché mondial en s'attaquant à la conversion des forêts et autres écosystèmes, à la perte de biodiversité, aux violations des droits de l'homme et aux inégalités dans la chaîne d'approvisionnement du caoutchouc naturel.

L'ASNRP comprend deux (2) parties qui sont :

- i. Éléments de l'approvisionnement durable d'Apollo Tyres
- ii. Éléments de la politique de développement durable du caoutchouc naturel d'Apollo Tyres

Partie 1 : Éléments de l'approvisionnement durable d'Apollo Tyres

Les éléments de l'approvisionnement durable d'Apollo Tyres sont constitués de trois (3) sections : Vision de l'approvisionnement durable, Politique d'approvisionnement durable et les Lignes directrices en matière d'approvisionnement durable :

Section I : Vision de l'approvisionnement durable

Apollo Tyres s'efforcera de minimiser les impacts environnementaux et sociaux de ses activités en adoptant des politiques d'approvisionnement durable et, à cet égard, s'assurera de la participation des fournisseurs à la promotion de pratiques durables dans la chaîne d'approvisionnement en matières premières. Nous veillerons à mettre en place un cadre de gouvernance solide en matière de développement durable qui permette d'identifier les principaux problèmes, risques et opportunités liés à la chaîne d'approvisionnement en matières premières et de définir des stratégies pour y faire face.

Section II : Politique d'approvisionnement durable

Apollo Tyres considère ses fournisseurs comme des partenaires commerciaux à long terme et s'engage à mener ses affaires d'une manière juste et éthique qui favorise une concurrence ouverte et équitable dans le meilleur intérêt d'Apollo Tyres et de ses fournisseurs. Nous nous efforcerons d'améliorer en permanence la satisfaction de nos clients en leur fournissant des matériaux rentables et de qualité dans les délais impartis, tout en collaborant avec nos partenaires de la chaîne d'approvisionnement sur les aspects environnementaux, économiques et sociaux afin de permettre des pratiques commerciales durables.

Section III : Lignes directrices en matière d'approvisionnement durable

Apollo Tyres s'engage à protéger l'environnement en imposant l'élimination de la " déforestation " et de la " conversion de l'écosystème ", ainsi que la sauvegarde des " droits de l'homme " dans sa chaîne d'approvisionnement en caoutchouc naturel.

Les lignes directrices de l'approvisionnement durable d'Apollo Tyres sont les suivantes :

- 1) Stimuler la gouvernance, la transparence et la responsabilité
- 2) Utilisation renforcée de matières premières recyclées et renouvelables dans nos produits, y compris en encourageant nos partenaires de la chaîne d'approvisionnement RM à augmenter le contenu de leurs matières premières recyclées et renouvelables dans leurs processus de fabrication
- 3) S'efforcer d'atteindre les normes les plus élevées en matière d'environnement, de santé et de sécurité dans les processus de fabrication et les opérations des fournisseurs de matières premières et s'efforcer d'obtenir les certifications applicables dans leurs secteurs respectifs
- 4) Intégrer les normes internationales et nationales relatives aux droits de l'homme

applicables aux opérations des fournisseurs de matières premières

- 5) Garantir le respect des normes internationales en matière de travail décent et encourager notre culture " Une famille " dans la chaîne d'approvisionnement en matières premières
- 6) Travailler sur le développement durable du caoutchouc naturel, conformément aux lignes directrices de la GPSNR, afin d'améliorer les performances sociales, économiques et environnementales de la chaîne d'approvisionnement du caoutchouc naturel
- 7) Améliorer continuellement le programme d'approvisionnement responsable dans la chaîne d'approvisionnement en matières premières

Les fournisseurs de caoutchouc naturel qui approvisionnent Apollo Tyres doivent se conformer à la politique d'Apollo en matière de développement durable du caoutchouc naturel (ASNRP), qui est alignée sur le cadre politique de la GPSNR. Le caoutchouc naturel produit conformément au règlement de la GPSNR sera préféré. Apollo Tyres encourage tous ses fournisseurs de caoutchouc naturel à développer et à publier leur propre politique SNR, alignée sur le cadre politique GPSNR, non seulement dans leur entreprise mais aussi pour promouvoir cette initiative au sein de leur chaîne d'approvisionnement en amont. Apollo Tyres doit fournir des exigences limitées dans le temps pour répondre aux exigences de la politique, et s'assurer que les codes et les contrats des fournisseurs, les activités d'engagement et les autres mécanismes reflètent ces attentes des fournisseurs.

Partie 2 : Éléments de la politique de développement durable du caoutchouc naturel d'Apollo Tyres

Les éléments de la politique de développement durable du caoutchouc naturel d'Apollo Tyres sont constitués de six (6) sections qui définissent les normes en matière de travail et de droits de l'homme, de santé et de sécurité, d'éthique et de conformité juridique, de protection et de préservation de l'environnement, d'amélioration de l'efficacité de la production, d'évaluation de la chaîne d'approvisionnement et de suivi des indicateurs de performance pour la mise en œuvre de cette politique.

Section I : Travail et droits de l'homme

Apollo Tyres se conforme aux lois applicables (locales, nationales et internationales), les reconnaît, les respecte et les fait respecter, y compris les principes directeurs de l'ONU sur les entreprises et les droits de l'homme (UNGP) sur le travail et les droits

de l'homme et les huit conventions fondamentales de l'ILO dans le cadre de ses activités commerciales. Cette politique s'applique à tous les travailleurs, y compris les travailleurs contractuels, migrants et temporaires. Apollo Tyres évite de causer ou de contribuer à des impacts négatifs sur les droits de l'homme. Apollo Tyres, ainsi que ses fournisseurs, se conforment à ce qui est susmentionné, y compris ce qui suit :

- 1) Travail forcé ou asservi : Le travail forcé, en servitude ou sous contrat ne doit être pratiqué en aucune manière. L'emploi doit être volontaire et tous les employés doivent être libres de partir moyennant un préavis raisonnable.
- 2) Travail des enfants : Le travail des enfants est interdit. Le terme " enfant " désigne toute personne âgée de moins de quinze (15) ans (ou quatorze (14)) ans lorsque la loi du pays le permet, ou n'ayant pas atteint l'âge de la fin de la scolarité obligatoire, ou n'ayant pas atteint l'âge minimum d'admission à l'emploi dans le pays, selon le cas. Apollo Tyres soutient l'utilisation de programmes d'apprentissage légitimes sur le lieu de travail qui sont conformes aux lois et réglementations locales applicables à ces programmes d'apprentissage.
- 3) Heures de travail : Les heures de travail doivent être conformes aux lois nationales. Les travailleurs ne doivent pas être tenus de travailler plus de soixante (60) heures par semaine, y compris les heures supplémentaires, sauf dans des circonstances commerciales extraordinaires avec leur consentement, sous réserve des lois locales. Les employés doivent avoir droit à au moins un (1) jour de congé par semaine et il ne doit pas y avoir de pratiques de travail déloyales.
- 4) Soutenir des salaires et des avantages sociaux permettant de vivre décemment : La rémunération versée aux travailleurs doit être conforme à toutes les lois salariales applicables, y compris celles relatives au salaire minimum, aux heures supplémentaires, aux taux de rémunération à la pièce et à d'autres éléments de la rémunération, et fournir les avantages légalement obligatoires stipulés par les lois locales ou internationales.
- 5) Non-discrimination : Il ne doit y avoir aucune discrimination dans les pratiques de recrutement et d'emploi sur la base de la race, de la couleur, de l'âge, du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'origine ethnique, de la nationalité, de l'état civil, de la grossesse, de l'affiliation politique ou de tout autre motif interdit par la législation locale. Apollo Tyres et ses fournisseurs de caoutchouc naturel doivent soutenir l'égalité des sexes sur leur lieu de travail.
- 6) Traitement Humain : Tous les employés sont traités avec respect et dignité. Il n'y a pas de traitement sévère et inhumain, y compris le harcèlement sexuel, les abus sexuels, les châtiments corporels, la pression mentale ou physique ou la violence

verbale.

- 7) Liberté d'association et négociation collective : Les fournisseurs doivent respecter les droits légaux des employés, dans la mesure où la législation locale le permet, et encourager les employés à former des associations qui s'occupent du bien-être général des employés.
- 8) Conditions de vie des communautés : Soutenir les conditions de vie décentes des communautés locales en leur offrant des installations sanitaires et des logements adéquats, un accès à l'eau potable et à une alimentation saine, ainsi que des droits économiques, sociaux et culturels.
- 9) Établir des canaux de dialogue permanents, efficaces et culturellement adaptés avec les populations autochtones et les communautés locales.
- 10) Respecter et protéger les droits fonciers coutumiers, traditionnels et communaux des peuples autochtones et des communautés locales (PA/CL) conformément à la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP) : s'assurer qu'avant toute activité susceptible d'affecter les droits des peuples autochtones et des communautés locales (PA/CL) à la terre, aux territoires et aux ressources, un consentement préalable libre et avisé (CPLA) est obtenu et que les PA/CL ont le droit de donner ou de refuser leur consentement à toute activité soumise au processus CPLA. Lorsque les opérations empiètent sur les droits des PA/CL, la compensation doit être discutée et tout accommodement possible pour les PA/CL doit être fait par le biais de mesures appropriées et mutuellement convenues, comme reflété et décrit dans les résultats négociés du processus du CPLA. Apollo Tyres est favorable à l'adoption de telles mesures pour remédier, par le biais de procédures mutuellement convenues, aux cas où Apollo Tyres ou ses fournisseurs de caoutchouc naturel ont précédemment causé ou contribué à l'appropriation ou à l'atteinte aux terres, territoires ou ressources des PA/CL sans obtenir le CPLA. La mise en œuvre est contrôlée conjointement par la communauté et le membre de la GPSNR et/ou par une ou plusieurs tierces parties convenues mutuellement.

Les méthodologies acceptées à suivre pour le processus du CPLA sont les suivantes :

- UN-REDD (2012) Directives sur le consentement libre, préalable et avisé
- RSPO (2015) Consentement libre, préalable et avisé pour les membres de la RSPO
- FAO (2015) Manuel sur le consentement libre, préalable et avisé

11) Mécanisme de règlement des réclamations : Apollo Tyres et ses fournisseurs de caoutchouc naturel doivent mettre en place et maintenir un mécanisme de réclamation d'entreprise ainsi que des canaux de communication avec toutes les parties prenantes, y compris les populations indigènes et les communautés locales (PA/CL) d'ici 2022. Ces mécanismes doivent être utilisés conformément aux critères d'efficacité de l'UNGP.

Section II : Santé et sécurité

- 1) Sécurité au travail : L'exposition des travailleurs aux risques potentiels pour la sécurité (par exemple, les sources d'énergie électrique et autres, les véhicules d'incendie et les risques de chute) doit être contrôlée par une conception appropriée, des contrôles techniques et administratifs, une maintenance préventive et des procédures de travail sûres (y compris le verrouillage et l'étiquetage). Lorsque les risques ne peuvent être maîtrisés de manière adéquate par ces moyens, les travailleurs doivent disposer d'un équipement de protection individuelle approprié. Les travailleurs ne doivent pas être pénalisés pour avoir soulevé des problèmes de sécurité.
- 2) Préparation aux situations d'urgence : Les situations et événements d'urgence doivent être identifiés et évalués, et leur impact minimisé par la mise en œuvre de plans d'urgence et de procédures d'intervention, y compris les rapports d'urgence, les procédures de notification et d'évacuation des employés, la formation et les exercices des travailleurs, les équipements appropriés de détection et d'extinction des incendies, les installations de sortie adéquates et les plans de récupération.
- 3) Hygiène industrielle : L'exposition des travailleurs aux agents chimiques, biologiques et physiques doit être identifiée, évaluée et contrôlée. Lorsque les dangers ne peuvent pas être contrôlés de manière adéquate par des moyens techniques et administratifs, les travailleurs doivent recevoir un équipement de protection individuelle approprié.
- 4) Travail physiquement exigeant : L'exposition des travailleurs à des tâches physiquement exigeantes, y compris la manutention manuelle de matériaux et

le levage lourd, la station debout prolongée et les tâches d'assemblage hautement répétitives ou avec force, doit être identifiée, évaluée et contrôlée.

- 5) Protection des machines : Des protections physiques, des verrouillages et des barrières doivent être fournis et correctement entretenus pour les machines utilisées par les travailleurs.
- 6) Dortoir et cantine : Les travailleurs doivent disposer de toilettes propres, d'un accès à l'eau potable et d'installations sanitaires pour la préparation et le stockage des aliments. Les dortoirs des travailleurs doivent être propres, sûrs et offrir une sortie de secours, une chaleur et une ventilation adéquates et un espace personnel raisonnable. De plus, les travailleurs employés dans la cantine doivent se soumettre régulièrement à des examens médicaux.
- 7) Examen de santé : Les travailleurs qui sont exposés à des risques chimiques et biologiques doivent subir régulièrement des examens de santé.

Section III : Éthique et conformité juridique

Apollo Tyres respecte les lois et réglementations applicables dans les régions où elle opère et attend de ses fournisseurs qu'ils respectent également toutes les exigences légales dans leurs opérations à tout moment.

- 1) L'intention et les pratiques d'accaparement/acquisition de terres sont interdites.
- 2) Intégrité commerciale : Les normes d'intégrité les plus élevées sont attendues dans toutes les transactions commerciales. Toute forme de corruption, d'extorsion et de détournement de fonds est strictement interdite par Apollo Tyres et ses fournisseurs, et peut entraîner la fin immédiate des relations commerciales.
- 3) Pas d'avantages injustifiés : Il est interdit de verser des pots-de-vin ou d'adopter d'autres moyens pour obtenir un avantage injustifié ou inapproprié.
- 4) Divulcation d'informations : Les informations relatives aux activités commerciales, à la structure, à la situation financière et aux performances doivent être divulguées conformément aux réglementations applicables et aux meilleures pratiques du secteur.

- 5) Commerce, publicité et concurrence loyaux : Les normes relatives à la concurrence, à la publicité et aux pratiques commerciales loyales doivent être respectées. Des moyens de protection des informations relatives aux clients doivent être disponibles.

Section IV : Protection et préservation de l'environnement

Les fournisseurs de caoutchouc naturel d'Apollo Tyres agiront de manière à protéger l'environnement. Lors des opérations de fabrication, les effets négatifs sur la communauté, l'environnement et les ressources naturelles doivent être minimisés tout en préservant la santé et la sécurité du public.

L'activité d'Apollo Tyres et ses fournisseurs de caoutchouc naturel doivent préserver et/ou soutenir la préservation –

- 1) HVC et HCS : Prévenir la déforestation ou la dégradation des terres à haute valeur de conservation (HCV) et des forêts à haut stock de carbone (HCS), qui sont essentielles pour lutter contre le changement climatique. Apollo Tyres et ses fournisseurs de caoutchouc naturel ne doivent pas s'approvisionner dans des zones qui ont été déboisées ou dont la valeur HCV a été dégradée. Toute infraction après le 1^{er} avril 2019 (en conformité avec la GPSNR) sera considérée comme un non-respect de cette politique.
- 2) Forêt naturelle : Protéger les forêts naturelles et les autres écosystèmes et soutenir leur restauration, ainsi que soutenir les activités de protection de la faune dans les zones d'influence du braconnage, de la chasse excessive et de la perte d'habitat.
- 3) Gestion des terres : Interdire l'utilisation du brûlage à l'air libre/du feu dans les opérations nouvelles ou en cours pour la préparation des terres, la gestion des terres, la gestion des déchets et/ou d'autres raisons.
- 4) Qualité de l'eau et du sol : Protéger la quantité et la qualité de l'eau ainsi que la qualité du sol, prévenir la contamination de l'eau par les produits chimiques agricoles et industriels, et prévenir l'érosion, la sédimentation, la dégradation des nutriments, l'affaissement et la contamination. Les fournisseurs doivent se conformer à l'ensemble des lois, réglementations et normes environnementales applicables, telles que les exigences relatives à la gestion et à l'élimination des produits chimiques et des déchets, au recyclage, au

traitement et au rejet des eaux usées industrielles, aux permis environnementaux et aux rapports environnementaux.

- 5) Les tourbières : Les tourbières, lorsqu'elles sont vidées de leur eau et brûlées, libèrent de grandes quantités de dioxyde de carbone dans l'air, contribuant ainsi au changement climatique, perturbant les écosystèmes et ayant un impact sur la santé humaine. Les fournisseurs doivent donc empêcher le développement du caoutchouc naturel sur les tourbières ou l'approvisionnement à partir de plantations de caoutchouc naturel sur les tourbières.

Section V : Améliorer l'efficacité de la production

Apollo Tyres soutient et encourage ses fournisseurs de caoutchouc naturel à améliorer les processus de production, la qualité et le rendement de son produit par le biais de réunions périodiques, de formations et de programmes de sensibilisation destinés aux fournisseurs. Nous pensons que ces améliorations de la productivité et de la qualité contribueront à renforcer la capacité d'approvisionnement du producteur sans augmenter de manière excessive la nouvelle superficie de plantation de caoutchouc.

Apollo Tyres et ses fournisseurs doivent s'assurer que des processus sont en place pour minimiser activement l'utilisation des ressources finies, telles que l'énergie, l'eau et les matières premières, et maximiser l'efficacité avec laquelle ces ressources finalisées sont utilisées, tout en minimisant et en atténuant les émissions de carbone.

Apollo Tyres attend de ses fournisseurs qu'ils appliquent et étendent ces exigences aux niveaux supérieurs de leur chaîne d'approvisionnement.

Section VI : Évaluation et traçabilité de la chaîne d'approvisionnement

Apollo Tyres procédera à une évaluation de sa chaîne d'approvisionnement en caoutchouc naturel et collaborera avec ses fournisseurs pour minimiser les risques. Nous encouragerons la localisation et la traçabilité du caoutchouc naturel dans notre chaîne d'approvisionnement jusqu'à un niveau de juridiction approprié où la conformité peut être vérifiée.

Apollo Tyres a maintenu la traçabilité des fournisseurs de caoutchouc naturel jusqu'au niveau tier-1. Cependant, en raison de la nature fragmentée des petits

exploitants dans la chaîne d'approvisionnement, il est extrêmement complexe d'établir la traçabilité de toutes les marchandises jusqu'aux petits exploitants et aux agriculteurs. Apollo Tyres travaille activement avec les parties prenantes internes et externes dans le cadre des initiatives GPSNR afin d'améliorer encore la traçabilité du caoutchouc au-delà du niveau Tier-1.

En cas de non-conformité d'un fournisseur à cet ASNRP (et aux éléments de la politique GPSNR), les fournisseurs doivent élaborer des plans de mise en œuvre assortis d'un calendrier pour se mettre en conformité et/ou résoudre les problèmes passés ou en cours.

Suivi et rapports

Apollo Tyres a été et sera régulièrement en contact avec ses principaux fournisseurs de caoutchouc naturel par des moyens directs et virtuels. Grâce à son processus d'évaluation et de développement des fournisseurs, Apollo Tyres effectue des audits d'usine dans le but de soutenir ses fournisseurs de caoutchouc naturel dans leur démarche d'amélioration continue et de renforcement de leur système de gestion de la qualité. Des interactions régulières avec ses fournisseurs viendraient soutenir son travail avec les partenaires de la chaîne d'approvisionnement en amont pour évaluer les risques réels et potentiels au sein de la chaîne d'approvisionnement. Cela aidera ensuite à classer les risques par ordre de priorité et à élaborer des mesures d'atténuation des risques. Apollo Tyres s'engage à participer et à soutenir les efforts de planification et de politique multipartites qui respectent les principes du GPSNR sur le plan du paysage, de la juridiction ou d'un autre niveau spatial.

Des audits de routine sont menés régulièrement sur la base de critères prédéfinis qui couvrent des sujets tels que le système de gestion de la qualité, le processus d'approvisionnement, le processus de production, le service à la clientèle, la santé, la sécurité et l'environnement. Toutes les insuffisances identifiées sont discutées et traitées conjointement avec le fournisseur par le biais de plans d'action d'amélioration. Il suit une approche fondée sur le risque en intégrant tous les principes de la GPSNR dans son cadre de gestion.

Apollo Tyres s'engage à fixer et à contrôler des objectifs et des étapes spécifiques concernant ses engagements et décide d'intégrer ces engagements dans les processus de prise de décision de l'entreprise Apollo Tyres. Ces objectifs, étapes et leurs performances respectives seront mis à la disposition de toutes les parties

prenantes par Apollo Tyres par le biais d'une mise à jour périodique et d'un retour d'information sur une base annuelle.

Contactez-nous

En cas de questions liées à la politique Apollo Sustainable Natural Rubber Policy (ASNRP) et / ou pour signaler des griefs liés à une violation de l'ASNRP, n'hésitez pas à nous contacter sur compliance.officer@apolloytyres.com

Modifications de l'ASNRP

Veillez être informé que l'ASNRP peut être sujet à modification de temps en temps. L'ASNRP révisé sera publié sur cette page. Les modifications seront communiquées régulièrement au partenaire

~~~ La fin ~~~

## **Annexe (Terminologie et définitions)**

### **Global Platform for Sustainable Natural Rubber (GPSNR)**

La GPSNR est une plateforme pour le développement durable du caoutchouc naturel, fondée en octobre 2018. Il a été créé par le projet Tyre Industry Project (TIP) du World Business Council for Sustainable Development (WBCSD), auquel participent diverses parties prenantes telles que les agriculteurs, les négociants et les transformateurs de caoutchouc naturel, les fabricants de pneumatiques, les autres fabricants de produits en caoutchouc, les constructeurs automobiles et les organisations de la fonction publique.

Lien vers le site internet de la GPSNR - <https://sustainablenaturalrubber.org/>

### **Travail des enfants**

Les travaux susceptibles d'être dangereux ou d'interférer avec l'éducation de l'enfant, ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

### **Travail forcé**

Tout travail ou service qui est exigé d'une personne sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ladite personne ne s'est pas offerte volontairement.

### **Liberté d'association**

Le droit pour les travailleurs et les employeurs de créer et d'adhérer à des organisations de leur choix sans autorisation préalable.

### **L'approche des Stock en Carbone Élevé (SCE)**

L'approche des Stock en Carbone Élevé (SCE) est une méthodologie qui permet de distinguer les zones forestières à protéger des terres dégradées à faible valeur en carbone et en biodiversité qui peuvent être développées. La méthodologie a été développée dans le but de garantir une approche pratique, transparente, robuste et scientifiquement crédible, largement acceptée pour mettre en œuvre les engagements visant à mettre fin à la déforestation dans les tropiques, tout en garantissant le respect des droits et des moyens de subsistance des populations locales.

## Hautes Valeurs de Conservation (HVC)

Une HVC est une valeur biologique, écologique, sociale ou culturelle d'une signification exceptionnelle ou d'une importance critique, telle que définie par le guide commun pour l'identification des HVC.

Les six catégories de HVC sont les suivantes :

- 1) HVC 1 : Diversité des espèces - Concentrations de diversité biologique, y compris les espèces endémiques et les espèces rares, menacées ou en voie d'extinction, qui sont importantes aux niveaux mondial, régional ou national.
- 2) HVC 2 : écosystèmes à l'échelle du paysage, mosaïques d'écosystèmes et PFI - Grands écosystèmes à l'échelle du paysage, mosaïques d'écosystèmes et paysages forestiers intacts (PFI) qui sont significatifs aux niveaux mondial, régional ou national et qui contiennent des populations viables de la grande majorité des espèces naturelles dans des schémas naturels de distribution et d'abondance.
- 3) HVC 3 : Écosystèmes et habitats - Écosystèmes, habitats ou refuges rares, menacés ou en voie de disparition.
- 4) HVC 4 : Services des écosystèmes- Services des écosystèmes de base dans des situations critiques, y compris la protection des captages d'eau et le contrôle de l'érosion des sols et des pentes vulnérables.
- 5) HVC 5 : Besoins de la communauté - Sites et ressources fondamentaux pour satisfaire les besoins de base des communautés locales ou des peuples autochtones (pour les moyens de subsistance, la santé, la nutrition, l'eau, etc...), identifiés par l'engagement avec ces communautés ou peuples autochtones.
- 6) HVC 6 : Valeurs culturelles- Sites, ressources, habitats et paysages d'importance culturelle, archéologique ou historique mondiale ou nationale, et/ou d'importance critique sur le plan culturel, écologique, économique ou religieux/sacré pour les cultures traditionnelles des communautés locales ou des peuples autochtones, identifiés par l'engagement de ces communautés locales ou peuples autochtones.

## Communauté locale

Un groupe de personnes en interaction vivant dans et partageant un environnement et un lieu spécifiques, et partageant des préoccupations communes concernant les équipements, les services et l'environnement locaux, et qui peut parfois s'écarter des définitions traditionnelles ou étatiques. Ces communautés peuvent attacher une signification particulière à la terre et aux ressources naturelles en tant que sources de culture, de coutumes, d'histoire et d'identité, et/ou en dépendre pour maintenir leurs moyens de subsistance, leur organisation sociale, leur culture, leurs traditions et leurs croyances. Les communautés locales peuvent être légalement ou traditionnellement connues ou désignées par divers termes, tels que "communautés traditionnelles". Comme les peuples autochtones, ils peuvent utiliser et gérer les terres conformément aux systèmes de titularisation coutumiers et aux droits associés et peuvent dépendre de leurs terres pour leur survie culturelle et physique.

## Tourbe

Un sol avec des couche(s) organique(s) cumulative(s) comprenant plus de la moitié des 80 cm ou 100 cm supérieurs de la surface du sol contenant 35% ou plus de matière organique (35% ou plus de perte au feu) ou 18% ou plus de carbone organique. Note pour la gestion des plantations existantes en Malaisie et en Indonésie, une définition plus étroite a été utilisée, sur la base des réglementations nationales : à savoir un sol avec une couche organique de plus de 50% dans les 100 premiers centimètres contenant plus de 65% de matière organique.

## Petit producteur SNR/ Petit propriétaire

Détenteur d'une plantation de caoutchouc naturel de taille relativement petite et dont il a été vérifié qu'elle est conforme aux critères et indicateurs du SNR. Chaque pays a une définition différente des petits producteurs, le seuil de surface ne dépassant pas 50 ha est fixé pour définir un petit producteur SNR pour la GPSNR.

## Transparence de la chaîne d'approvisionnement

La transparence fait référence à la collecte et au transfert d'informations de " haute importance " tout au long de la chaîne d'approvisionnement. La transparence de la chaîne d'approvisionnement est une stratégie globale, qui nécessite une entente harmonieuse entre les différentes parties concernées. La transparence stratégique dépend de la collecte des données existantes et

de la constitution d'une base de connaissances sur les activités et les fournisseurs de la chaîne d'approvisionnement. La transparence de la chaîne d'approvisionnement exige des entreprises qu'elles sachent ce qui se passe en amont de la chaîne d'approvisionnement et qu'elles communiquent ces connaissances tant en interne qu'en externe.

### Date cible

La date à laquelle une entreprise concernée (ou une autre entité émettrice d'engagement ou de politique) a l'intention d'avoir pleinement mis en œuvre son engagement ou sa politique.

### Traçabilité

La capacité de suivre un produit ou ses composants à travers les étapes de la chaîne d'approvisionnement (par exemple, la production, la transformation, la fabrication et la distribution).

## Annexe (Références)

GPSNR Policy Framework (Reference : GPSNR-POL-B01-003)

Organisation internationale du travail

<https://www.ilo.org/global/standards/introduction-to-international-labour-standards/conventions-and-recommendations/lang--en/index.htm>

Manuel sur le consentement libre, préalable et avisé (Food and Agricultural Organization)

<http://www.fao.org/3/i6190e/i6190e.pdf>

Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP)

<https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/declaration-on-the-rights-of-indigenous-peoples.html>

Lignes directrices des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme (UNGP)

[https://www.ohchr.org/documents/publications/guidingprinciplesbusinesshr\\_en.pdf](https://www.ohchr.org/documents/publications/guidingprinciplesbusinesshr_en.pdf)